

QUESTIONS DIVERSES...

AFFAIRE n° 33 / 5

O B J E T : Centre d'Hébergement pour Sinistrés

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage d'aménager l'école désaffectée de Sainte-Clotilde, située sur la R N 2, en Centre d'Hébergement pour Sinistrés.

Les travaux consistent essentiellement en la réalisation de cloisons et de sanitaires ainsi qu'en la réfection de l'installation électrique.

Vu l'urgence de l'opération, la Municipalité a décidé après consultation de différentes entreprises, de négocier le marché de gré à gré avec l'entreprise BACORE la moins disante; comme le permet l'article 312 du Code des Marchés Publics.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le marché négocié passé avec l'entreprise BACORE.

Je mets la question aux voix.

Puis il lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables. Il est précisé que le montant du marché concerné est de 397 000 F".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Je vous précise que le coût de cet aménagement est partagé à environ 50 % avec le Rotary-Club de Saint-Denis.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

---